

Règlement du jeu

Article 1: Organisation du jeu

Symbiose Informatique (société organisatrice)

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro: 38261965800026 dont le siège social est situé au:

Z.A Pégase Rue Galilée

22300 Lannion.

Organise du 10/09/2018 au 30/09/2018 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé: "BIG GAME", selon les modalités décrites dans le présent règlement, ce jeu sera accessible à partir sur différents réseaux sociaux.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à d'autres enseignes.

Article 2 - Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique, majeure résidant en France métropolitaine et DOM-TOM (hors personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

1 Gagnant sera tiré au sort dans les 7 jours suivant la fin du jeu.

Type "Quiz et tirage au sort"

- Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les participants ayant complété, validé le formulaire de participation et répondu correctement à toutes les questions du quiz.

Article 3 - Dotation

Le jeu est doté du lot suivant, attribué chronologiquement au participant valide tiré au sort et déclaré gagnant.

Liste des lots:

- 1 x Casque BEATS Solo Wireless 3

Casque Beats By DRE Solo Wireless de la couleur de votre choix d'une valeur de 299,95€ TTC

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge du gagnant. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Symbiose Informatique ne saurait être tenue pour

responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voir du négoce, des lots par les gagnants.

Article 4 - Identification des garant et élimination de la participation.

Les participant autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas pris en considération et entraînent l'élimination de la participant. De même; le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, qu'elle que soient ses modalités, entrainera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.